



RAPPORT DE VISITE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE VENTE

Commune : ESTAMPURES

Date de la visite : 22-04-2022

Propriétaire :

Nom	Mr SOULES André
Adresse	4 Chemin des MOUNETS 65220 ESTAMPURES
Téléphone	/
Email	/



Personne présente le jour du contrôle :

Nom	Mr SOULES André
Qualité	Propriétaire
Téléphone	/
Email	/

Documents remis par la personne présente le jour du contrôle :

- Aucun

Le Terrain

Référence cadastrale	Parcelles 50	Section ZA
Adresse	4 Chemin des MOUNETS 65220 ESTAMPURES	
Superficie	5000 m ²	
Superficie disponible pour l'assainissement	Suffisante pour tout type de filtre	
Pente	> à 5%	
Alimentation en eau potable	Service Public SIAEP du Lizon	
Puits	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Usage : <input type="checkbox"/> AEP <input type="checkbox"/> jardin <input checked="" type="checkbox"/> pas d'usage	
Écuries possibles	Fossé communal et Fossé mitoyen	
Autre		

L'habitation

Type de résidence : Résidence principale Résidence secondaire
Occupation des locaux : Inhabitée : depuis 12 ans
Nb d'usagers permanents : 0 Nombre d'usagers occasionnels : 0

Année de réalisation de l'assainissement : Inconnu	
Nombre de chambres : 3	Nombre de cuisine : 1
Nombre de salle de bains : 1	Nombre de WC : 1
Nombre de Salons : 1	Autre : /
Nombre de pièces principales : 4	Nombre d'Equivalents Habitants (EH) : 4

Travaux depuis la dernière visite

Sur l'installation d'assainissement conformément au dernier rapport de visite : Oui Non Autre
Sur le terrain aux abords de l'installation d'assainissement : Oui Non Type :

Implantation de l'installation d'assainissement :

A plus de 35 m d'un puits : Oui Non Non concerné (pas de puits sur le terrain)

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COLLECTE DES EAUX USEES (EU) :

Eaux pluviales ou eaux de piscine dirigées vers l'installation : oui non non évalué
Collecte eaux vannes / eaux ménagères séparées : oui non non évalué
Ensemble des eaux usées collectées : oui non non évalué
Ecoulement des eaux : correct stagnation bouché non évalué

PRETRAITEMENT : Oui Non Sans information

Bac à graisse : oui non **Volume :** /
Matériaux : / **Accessibilité :** /
Ecoulement : / **Dimensionnement :** /
Fréquence d'entretien : / **Défaut de structure ou de fermeture :** /

Fosse : septique toutes eaux autre **Volume :** / 500l
Nombre : 1 **Accessibilité :** oui
Matériaux : béton **Ecoulement :** correct
Dimensionnement : insuffisant **Défaut de structure ou de fermeture :** aucun
Niveau de boues : non évalué **Date dernière vidange :** Inconnu
Justificatif de vidange : / **Opérateur de vidange :** /

Préfiltre Decolloïdeur : Aucun Intégré Séparé
Matériaux filtrants : / **Accessibilité :** /
Ecoulement : / **Défaut de structure ou de fermeture :** /

Ventilation :
Ventilation : non **Extracteur :** absent
Diamètre : / **Sortie au-dessus du toit :** non
Nuisance olfactive : non



Dysfonctionnements :

Une partie des eaux ménagères n'est pas prétraitées (eaux de la cuisine).
La fosse septique est accessible mais le tampon de visite n'a pas pu être ouvert ; son fonctionnement et son état n'ont donc pas pu être vérifiés. La fosse collecterait également les eaux ménagères de la salle de bain.

TRAITEMENT : Oui Non Sans information

Type et dimensionnement : Tranchées d'épandage et puisard
Dimensionnement : inconnu

Regard de répartition : oui non non évalué
Accessibilité : non **Matériaux :** non évalué
Stagnation d'eau : non évalué **Ecoulement :** non évalué

Nombre de drains : **Type :** agricole épandrain

Regard de bouclage : oui non non évalué
Accessibilité : / **Matériaux :** /

Stagnation d'eau : /

Regard de collecte : oui non non évalué
Accessibilité : / **Matériaux :** /

Stagnation d'eau : / **Ecoulement :** /
Nombre de drains : **Type :** agricole épandrain



Dysfonctionnements :

Les tranchées ne sont pas accessibles.

REJET

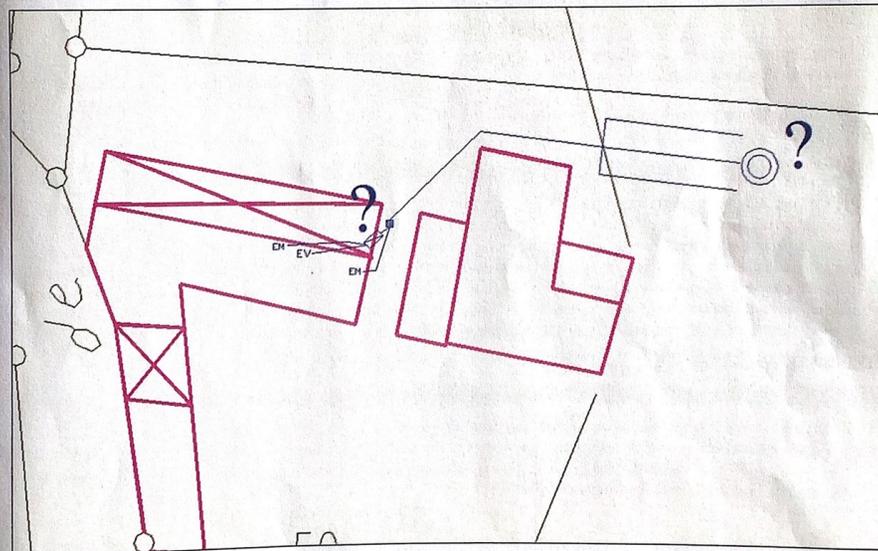
- Type : infiltration milieu hydraulique superficiel
 Milieu récepteur : les sol et un puisard
 Risque de contact avec eaux usées non traitées : oui non
 sur la parcelle hors parcelle
 Nuisance olfactive : oui non
 Plainte : oui non
 Autorisation de rejet : oui non
 Justificatif fourni : oui non
 Ecoulement de l'exutoire : correct stagnation
 Entretien de l'exutoire : oui non
 Défaut de sécurité sanitaire : oui non non évalué
 Risque pour la sécurité des personnes : oui non non évalué
 Risque avéré de pollution de l'environnement : oui non non évalué



Observations :

Plan de l'installation d'assainissement non collectif

Le plan ci-dessous a été réalisé selon les déclarations et les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



AVIS DU SPANC

EVALUATION et CLASSEMENT de L'INSTALLATION d'ASSAINISSEMENT
(selon le tableau de l'annexe II de l'arrêté du 27/04/2012)

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	CLASSEMENT
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique Mise en demeure de réaliser une installation conforme Travaux à réaliser dans les meilleurs délais
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme Danger pour la santé des personnes Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs <input type="checkbox"/> Pas de défaut majeur constaté sur l'installation	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation

LISTE DES TRAVAUX A PREVOIR DANS UNE DELAI DE : 1 AN SI VENTE

- ☞ Prétraiter les eaux ménagères, rendre accessible la fosse septique afin de vérifier son état et son dimensionnement (si insuffisant prévoir d'installer une fosse toutes eaux ventilée),
- ☞ Rendre accessible les tranchées afin de vérifier leur état et leur dimensionnement, si insuffisant il faudra installer un système de traitement adapté et conforme à la réglementation en vigueur. Pour cela il faudra : *Mandater un bureau d'études qui réalisera une étude particulière (étude de sol à la parcelle) définissant la filière d'assainissement non collectif la mieux adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil du bâtiment.*
 → Une étude a déjà été réalisée par l'ancien propriétaire, il est inutile d'en réaliser une autre.

Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 8 ans (Ramené à 1 an en cas de vente)

AVANT TOUTE MODIFICATION DE : votre installation d'assainissement non collectif

- ✚ Demander conseil au technicien du SPANC (tél pour RDV : 05 62 35 60 94)
- ✚ Compléter la déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (DIDANC) disponible en mairie ou au SPANC du SIAEP du Lizon. La faire parvenir au SPANC, accompagnée d'un plan de masse de la filière, des autorisations et études éventuelles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Trie-sur-Baise, le 22 avril 2022.



Le Technicien,

Joël CASTERAN

NB : Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base des informations et documents fournis par le propriétaire de l'immeuble (ou de son représentant) lors de la visite. Conformément à l'article L 1311-11-1 du code de la santé publique, le présent certificat est valide pour une durée de 3 ans.



Syndicat Intercommunal
d'Assainissement et d'Eau Potable
du Lizon

Service Assainissement Non Collectif

notre référence JC / JA
votre référence
dossier suivi par Joël CASTERAN

Monsieur SOULES André
4 Chemin des Mounets
65220 ESTAMPURES

Objet Contrôle ANC
dans le cadre d'une Vente

Adresse de l'immeuble :
4 Chemin des Mounets
65220 ESTAMPURES
Propriétaire : Mr SOULES André
Parcelles : ZA 50

Trie-sur-Baïse, le vendredi 22 avril 2022

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport de visite du contrôle d'assainissement non collectif du bien situé sur la commune d'ESTAMPURES.

Conformément à l'article L 1311-11-1 du Code de la santé publique, **le présent rapport est valide pour une durée de 3 ans.**

Vous allez recevoir dans les prochains jours un titre de recette du Trésor Public pour un montant de 110€ TTC.

Je vous informe que le nouvel acquéreur a obligation d'effectuer les travaux de réhabilitation mentionnés sur le présent rapport **dans un délai d'un an à compter de la date de la signature de l'acte de vente** (article L 271-4 du Code de la construction et de l'habitation).

Par conséquent, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer dès que possible la date effective de l'acte de vente.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.



Joël CASTERAN